Envoyé en préfecture le 31/07/2026
Reçu en préfecture le 31/07/2026
Publié le
ID : 035-213502222-20260706-2026060712-DE

République Française
Département Ille-et-Vilaine
Commune de Pleine-Fougères

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 06/07/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	17	18

Vote
A l'unanimité
Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Rennes
Le :
Et
Publication ou notification du :

L'an 2026, le 6 Juillet à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de Pleine-Fougères s'est réuni en salle du Conseil, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur THÉBAULT Louis, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 01/07/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 01/07/2026.

Présents : M. THÉBAULT Louis, Maire, Mmes : LECORVAISIER Manon, LEMONNIER Sandrine, MACE Marion, MORIN Héloïse, PIGEON Patricia, RONDIN Perline, TRÉCAN Marilyne, MM : BIGUÉ Yann, BREHIN Pierrick, BRUNE Didier, CHAPPE Samuel, GUILLOUX Sylvain, RICHARD Hervé, SORIN Rémi, TROMEUR Alban

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : CORDON Magali à M. BRUNE Didier, HIVERT Sylvie à Mme PIGEON Patricia
Absent: ROUSSEL Axel

A été nommé(e) secrétaire : Mme LEMONNIER Sandrine

2026-06/07-12 – Lotissement du Clos Michel : vente de fractions de parcelles au lot n°7- Annule et remplace

Considérant le courrier de Monsieur Bouchonneau Romain et de Monsieur Axel Roussel du 3, rue Monseigneur Ménard -Lotissement du Clos Michel (parcelle AD 370) d'acquérir une fraction de la parcelle AD 381 jouxtant leur parcelle afin de pouvoir entretenir les abords de leur propriété.

Vu l'avis des domaines du 11 mai 2026;

Considérant la proposition de Monsieur le Maire de vendre les parcelles pour une montant au m² de 0,58 € HT soit 0,70€ TTC ;

Considérant qu'un bornage a été établi et pris en charge par les futurs propriétaires portant la future parcelle à 77m² ;

Axel Roussel sort pour le vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- de vendre à Monsieur Bouchonneau Romain et de Monsieur Roussel Axel du 3, rue Monseigneur Ménard, une fraction de la parcelle cadastrée AD 381 d'une surface de 77 m² au prix de 0,58€ HT soit 0,70 € TTC du m²;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de vente, ainsi que tous les documents relatifs à ce dossier ;

- de préciser que les frais de notaires sont à la charge de l'acheteur ;

- de demander à l'étude de Maître Hervé RAMOND d'établir l'acte notarié.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signature
Pour copie conforme :
En mairie, le 08/07/2026

Le Maire
Louis THÉBAULT

Secrétaire de séance
Mme LEMONNIER Sandrine

Publicité des actes de la commune par voie d'affichage le